

CS 30064  
Z.I. 61400 MORTAGNE AU PERCHE

N° de Tél Service technique : 02 14 05 00 14  
sav@eoliance.com

## DEMANDE DE MISE EN SERVICE

Référence commande(s) HYDRONIC :

Client :

Nom du chantier :

Nom du demandeur :

Tél :

Nombre de CTA à mettre en service :

Désignation des CTA :

Date d'intervention souhaitée :

**Présence obligatoire du demandeur ou l'un de ses représentants le jour de l'intervention.**

Coordonnées du contact sur site le jour de l'intervention :

Nom :

Tél :

Mail :

Intervenant Hydronic sur site :

**Désignation et adresse du site :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**Désignation et adresse du site :**

<b>ACCES</b>	<input type="checkbox"/> Plan du site	<input type="checkbox"/> Parking	<input type="checkbox"/> CACES	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité	<input type="checkbox"/> DUE	<input type="checkbox"/> Autre :
<b>SECURITE</b>	<input type="checkbox"/> Casque	<input type="checkbox"/> Chaussure	<input type="checkbox"/> Gilet	<input type="checkbox"/> Plan de prévention	<input type="checkbox"/> Habilitation :	<input type="checkbox"/> Autre :

**Environnement particulier (hauteur, accès, etc...) pour intervenir sur les CTA :**

**Aucun déplacement ne pourra s'effectuer si HYDRONIC n'est pas en possession de ce document.**

**A retourner au minimum 8 jours ouvrés avant la date de mise en service.**

**Aucune Mise en service suivant un devis ne sera honorée sans le passage de la commande au préalable**

**La mise en service** des appareils consiste à vérifier la planéité du socle de la CTA, contrôle des siphons, l'étanchéité des blocs et toitures, la cohérence arrivés/départs aérauliques, la cohérence arrivés/départs hydrauliques, les tensions électriques, le câblage des accessoires, la cohérence des consignes (Débit, Pression, chaud / froid), les plages de fonctionnement.

Cette prestation se réalise hors cadre d'une sous-traitance d'un chantier.

Toute autre prestation devra faire l'objet d'un chiffrage spécifique auprès d'Hydronic.

Le réglage et la mise au point des CTA (uniquement des CTA) en fonction du réseau aéraulique et autres équipements du bâtiment, font partie des prestations de mise en service, si la mise en œuvre est réalisable.

Les instructions concernant la mise en œuvre de nos appareils sont jointes au matériel. Veuillez-vous y reporter. Pour tout renseignement complémentaire ou autre demande de prestation merci de consulter notre service SAV (Tel : 02 14 05 00 14)

**IMPORTANT : Est entendu par HORS PRESTATION toute autre demande ne figurant pas sur le relevé de Mise En Service ainsi que le raccordement et le contrôle de fonctionnement de la GTC / GTB du client. Les prestations de montage/remontage, assistance au câblage ou de manutention sont aussi HORS PRESTATION.**

**A charge Client :**

Toute Intervention concernant l'intégration des centrales sur la GTC / GTB est à charge client et doit être réalisé avec l'intégrateur du client, lors de la MES avec le technicien Hydronic. La prestation Hydronic s'arrête à la transmission des tables d'échanges et au contrôle du bon renvoi d'informations. En cas de nouveau déplacement après la mise en service concernant l'intégration, une facturation de prestation supplémentaire sera transmise.

Afin de s'assurer que toutes les mesures nécessaires au démarrage de l'installation ont été prises, veuillez prendre connaissance des travaux et vérifications à la charge de l'installateur.

**Travaux et vérifications à la charge de l'installateur (à remplir impérativement)**

- Le local est sécurisé et pourvu d'éclairage
- Socle éventuel et implantation de la CTA ou modules (externes et internes), percements, scellements.
- Mettre à disposition tous les moyens humains ou matériels nécessaires à l'intervention ou la mise en service pour manutention**
- Echafaudages et moyens de levage.**
- Raccordements des circuits d'eau, électriques (alimentation et liaisons entre modules) et frigorifiques
- Raccordement des asservissements externes (pompes...)
- Raccordement et installation de l'évacuation des condensats
- Mise en place des "kits" fournis par HYDRONIC
- Contrôle des autorisations d'accès au site pour le technicien chargée de la Mise en service
- Les circuits aérauliques sont en état de service
- L'installation des équipements déportés (sonde de pression en gaine) ou de sécurité (ex : coffret DAD et détecteur fumée)
- Réseaux d'alimentation des énergies conformes et fonctionnels
- Le ou les appareils sont raccordés électriquement (disjoncteurs électriques repérés dans tableau électrique)
- Le traitement des déchets en cas de livraison à plat.**

**Facturation systématique de l'intervention à la réception du matériel.**

Date :

Nom :

Signature avec mention « lu et approuvé »